

Rencontre avec **KEOLIS**, Agence Portes du Dauphiné - **Délégations Drôme Ardèche d'APF France handicap** - Portes les Valence - le 16/04/24

Présents :

Kéolis : Charles NICOSIA - Directeur d'Agence et Mme Nelly Boyer - responsable marketing Kéolis Périmètre PLV,...

APF France handicap : Sylvie REVERBEL, Pascal ASTIER, Djamel GOURGACHE, Stéphane ROBIN

--

M. Nicosia nous présente l'offre de transport Kéolis sur l'Agence locale. Réponse sur appels d'offre : transport scolaire, lignes régulières en inter-cité.

Exemple :

Ligne X73 : TER, Valence-Au - ligne D24 : Crest- Livron, Crest - Die, Ligne D30 :Valence-Montélimar,...

<https://www.keolis-portes-du-dauphine.fr/fr/>

Lignes régulières - règlement transport de la Région - 1 personne PMR à la fois. Si arrêt adapté.

Pour les personnes éloignées des lignes régulières alors possibilité de mobiliser une solution dédiée avec 1 véhicule dédié (Kangoo PMR) pour les approcher de l'arrêt adapté le plus proche.

Déclenchement pour cheminements, inter-arrêts, Ex : Montélimar - Crest. Livron -> (5, 10 minutes par prise en charge d'un PMR. Cumul difficile voire impossible pour respecter les horaires. si 2, 3 personnes PMR déclenchent sur une demi-journée !

Rémunération au nbre des KM réalisés. Engagement sociétal / RSE de Kéolis.

Kéolis peut aussi faire du transport sur commande : ex. pour les salariés de la Centrale de Cruas.

Loisirs : sur devis.

--

Echanges avec les participants : Nous prenons l'exemple d'un transport Saint Marcel les Valence - Grignan depuis le <https://www.oura.com/calculateur> quelques informations complémentaires sur le lien :

<https://www.laregionvoustransporte.fr/contenus/en-situation-de-handicap-pmr>

Il faut compter 2h30 juste pour un aller avec 3 changements en passant par Montélimar. On ne voit pas si la prise en charge du fauteuil roulant est garantie...On peut indiquer un périmètre de marche maxi 200m.

A vérifier avant de saisir la Région sur ce sujet.

Nous évoquons la difficulté pour nos adhérents d'organiser un déplacement en transport en commun. Déjà, il faut savoir à qui on doit s'adresser ? : transport de la Région, de l'Agglo ou de l'Intercommunalité. Ensuite, il faut s'adapter aux horaires proposés souvent peu compatible avec la vie professionnelle, associative, accès aux soins, du fait de correspondances multiples et de temps de trajet longs. Parfois nous n'avons pas de garantie de pouvoir faire l'aller et le retour ! (Ex vécu par Sylvie ce jour qui avait un Aller avec Citéa mais pas de retour possible !).

M. Nicosia et Mme Boyer comprennent bien ces difficultés : Proposition d'avoir une agence Drôme / Ardèche spécialisée dans le transport des publics en situation de handicap n'ayant pas accès au droit commun.

Ils sont ouverts à un partenariat avec APF France handicap à l'instar de ce qui est fait sur Chambéry ou sur Lyon avec le GIHP.

En réalité tout est possible et c'est un choix politique. A ce jour avec la pénurie de chauffeurs le contexte est tendu et il n'est pas simple de choisir entre transporter une personne PMR en Kangoo ou 50 scolaires dans un bus. Toutefois, les recrutements s'améliorent un peu avec les revalorisations salariales.

Action envisagée pour la suite : M. Nicosia propose qu'on puisse avoir une autre réunion avec leur correspondant de la Région AuRA afin d'évoquer ces pistes. Il faut donc prendre date assez vite !

--